



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37104

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée susceptible d'entraîner *de facto* une refonte de l'enseignement des sciences économiques et sociales. Les professeurs s'inquiètent légitimement des menaces qui pèsent sur l'enseignement de cette discipline avec sa marginalisation annoncée : réduction horaire, semestrialisation des enseignements mais aussi transformation réelle des contenus aboutissant à la quasi-disparition des sciences économiques et sociales telles qu'elles doivent être abordées. D'après les orientations actuellement prises, il est à craindre que soit programmé l'abandon d'un enseignement qui répond pourtant parfaitement à une réelle demande sociale et à l'attente d'une meilleure compréhension des mécanismes économiques et des enjeux sociaux par les jeunes citoyens en construction. En effet, en envisageant de passer en classe de seconde de 80 heures d'enseignement à 50 heures de découverte optionnelle par trimestre, il y aurait une déperdition certaine de la volonté de construire des citoyens éclairés, dotés d'un sens de la synthèse et d'un esprit critique et à même de se confronter aux réalités économiques et sociales. En outre, la refonte des programmes est attendue sous six mois ce qui semble particulièrement court pour organiser une concertation réelle avec les enseignants, sauf à vouloir externaliser cette refonte auprès des seuls « experts de l'entreprise » qui seraient issus d'un tout autre univers que celui des personnels du corps enseignant. Sans qu'il soit question de confier à la représentation nationale le soin de définir le contenu à venir des enseignements de SES, elle lui demande de lui préciser les orientations prises par le Gouvernement en matière de conception de ces programmes afin que la nature même, la cohérence et la finalité de cet enseignement soient préservées et que sa place essentielle, notamment en seconde, soit maintenue.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des

lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37104

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10604

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629